

L'hon. M. MacEachen: Les détails complets concernant ces amendements seront divulgués en comité, mais permettez-moi de signaler que le principe du capital utilisé sera supprimé et remplacé . . .

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: . . . par un système de retenue qui satisfera pleinement les coopératives. Un amendement semblable sera formulé à l'égard des caisses de crédit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je vous ai vu vous lever. Il ne me reste plus qu'une phrase avant de terminer, si on me le permet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps du ministre est écoulé.

M. Nowlan: Il l'est certainement.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre a dit qu'il lui restait une seule phrase à ajouter. Étant donné qu'il a connu certaines difficultés à un moment donné, nous pourrions peut-être lui permettre de finir son discours.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de terminer son discours?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je m'en remets à la volonté de la Chambre. J'avais l'intention de conclure en exhortant la Chambre à prendre une décision sur ce projet de loi. Mais il y a une petite chose que j'aimerais dire, c'est qu'à mon avis, étant donné les débats qui ont eu lieu à l'égard de ce projet de loi et le temps considérable que l'on a passé à l'étudier en comité et à l'étape de la deuxième lecture, il est temps maintenant que le gouvernement prenne ses responsabilités et permette à la Chambre de prendre les siennes en se prononçant sur le projet de loi. Sinon, me semble-t-il, nous ne ferions que prouver la véracité du point de vue que l'on entend si souvent exprimer au Canada aujourd'hui, à savoir, que la Chambre des communes est un anachronisme, et est incapable de prendre des mesures énergiques et efficaces en vue de résoudre les problèmes principaux qui se posent au pays.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Avant de donner la parole au chef de l'opposition (M. Stanfield), je crois que je devrais présenter la motion maintenant que le ministre a terminé ses remarques. M. MacEachen, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose:

—Que, relativement au bill C-259, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, quatre jours de séance soient attribués aux délibérations ultérieures à l'étape du comité plénier dudit bill;

Que, le quatrième desdits jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant le comité soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de ce règlement et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du comité plénier dudit bill, soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas opposé à ce qu'on accorde quelques instants de plus au leader du gouvernement à la

[M. Paproski.]

Chambre, car je voulais voir s'il réussirait à démontrer le bien-fondé de la mesure qu'il entend prendre, ce qu'il n'avait pas encore fait jusque-là.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Nous avons ici le bill le plus complexe jamais présenté à la présente législature. Je n'hésite pas à le dire, monsieur l'Orateur. Ce bill compte quelque 707 pages. Parlant de l'examen prolongé dont le bill a été l'objet, le ministre a dit qu'il avait été présenté le printemps dernier. Monsieur l'Orateur, ce n'est que deux ou trois jours avant la reprise de la session que le bill a été transmis à notre principal critique financier, et les quatre députés de mon parti n'en ont reçu un exemplaire imprimé qu'après la reprise de la séance. Je ne prétends pas que le leader du gouvernement à la Chambre ait délibérément induit la Chambre en erreur, mais je dis simplement que, apparemment, il ne sait pas exactement quand le bill a été distribué, et il a peut-être involontairement exagéré de beaucoup le temps dont les députés ont disposé pour étudier le projet de loi.

L'hon. M. Lambert: Et le public!

• (2.30 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: C'est là le premier point, monsieur l'Orateur. Non seulement le leader du gouvernement à la Chambre ne sait-il pas ce que renferme le bill mais, de toute évidence, il ignore depuis quand on l'a mis à la disposition des députés.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Cette mesure est compliquée et vise tous les Canadiens. Il prétend qu'on l'étudie depuis des mois, voire des années. C'est faux, monsieur l'Orateur. Je connais des experts en fiscalité qui ont passé tout l'été à ne faire rien d'autre que d'essayer de comprendre ce bill. Ils ont finalement conclu qu'ils ne le comprenaient pas. Un petit groupe de gens prétendent le comprendre, mais ils sont . . .

M. Davis: Où l'ont-ils obtenu?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Un instant, monsieur l'Orateur. Je ne parle pas de la date d'impression du bill, je parle de sa date de distribution. Il n'a pas été distribué à la Chambre avant le début de la session. Le premier ministre (M. Trudeau) peut sourire autant qu'il veut.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est une simagrée.

Une voix: C'est une simagrée intempestive!

L'hon. M. Stanfield: Une chose est claire: si ce bill est adopté sous sa forme actuelle, quiconque dans ce pays a une vie un tant soit peu active aura besoin d'un expert fiscal continuellement à portée de la main.

Monsieur l'Orateur, ce bill n'a pas seulement 707 pages, il a 97 amendements qui datent du 22 octobre, 28 du 29 octobre, 8 du 16 novembre, et certains étaient des amendements à des amendements antérieurs. Les amendements ne cessent d'arriver, et il y en aura beaucoup plus avant longtemps.